

CONSEIL MUNICIPAL DE ST SAUVEUR DES LANDES

COMPTE-RENDU DE LA SÉANCE DU

JEUDI 22 SEPTEMBRE 2016

L'an deux mille seize, le vingt-deux septembre, le conseil municipal de la commune de Saint Sauveur des Landes, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique ordinaire, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre HARDY, maire.

En exercice : 12
Présents : 12
Absent : 0
Pouvoir : 0
Votants : 12

Date de convocation : 15.09.2016

Affichage du compte-rendu : 30.09.2016

Etaient présents :

HARDY Jean-Pierre, maire	BINOIS Rémi, 1 ^{er} adj.	GUILLARD Stéphanie, 2 ^e adj.
PERRIER Patrice, 3 ^e adj.	BOIVENT Amand	DEROYER Christophe
GARNIER Bastien	GUERINEL Sabrina	HAMARD Pierrick
HARDÉ Séverine	ROUHAUD J-François	TURMEL Catherine

Secrétaire de séance : BOIVENT Amand

Questions inscrites à l'ordre du jour :

1. **Information de la démission d'un membre du conseil municipal**
2. **Commissions municipales** : composition des commissions Finances, Urbanisme-Aménagement, Voirie, Sécurité-Accessibilité
3. **SCOT** : élection des délégués suppléants
4. **Finances** :
 - Tarifs 2017 salles, cimetière, divers
 - Décision modificative N° 1 budget de la commune
 - Bilan TAP 2015-2016
 - Bilan de l'opération « argent de poche été 2016 »
 - Demande d'indemnités de M et Mme Nourrisson
5. **Devis divers** :
 - Abribus scolaire
 - Adaptation du logiciel financier au passage à la facturation électronique
 - Sécurité incendie
 - Clôture terrain de jeux du parc du Douet
6. **Lotissement des Tilleuls** : vente du lot n°8

7. **Aménagement secteur de Marmoutiers (sud du plateau multisports)** : lancement d'une consultation pour une mission de maîtrise d'œuvre
8. **Fougères Communauté** :
 - Reversement partiel de la TF sur les propriétés Bâties des ZA communautaires
 - Montant des dotations Foug. Com 2016 : DSC, FDC, FPIC
 - CR du conseil communautaire
9. **SMICTOM** : rapport 2015
10. **Décisions du maire prises par délégation du conseil municipal**
11. **Questions diverses** : projet éolien, informations diverses, ...
12. **Questions ouvertes**

Le procès-verbal du 26.07.2016 est adopté à l'unanimité par les membres du conseil municipal, qui signent le feuillet de clôture du registre des délibérations.

1. Information de la démission d'un membre du conseil municipal

Monsieur le maire informe l'assemblée de la démission de Madame Guylène MEIGNÉ du conseil municipal, par courrier reçu le 23.08.2016. Sa démission est effective dès réception de ce courrier par le maire. Sa lettre a été transmise sans délai à M. le préfet.

La liste unique des élections municipales 2014 ne comportant pas d'autre candidat, le poste reste vacant. Les membres en exercice au sein du conseil municipal de Saint Sauveur des Landes sont donc au nombre de 12.

2. COMMISSIONS MUNICIPALES : MODIFICATION DES COMPOSITIONS

Par délibération n°2014/04-041, le conseil municipal avait constitué les différentes commissions municipales, modifiée par une délibération n°2015/10-126 du 08.12.2015.

Mme Véronique LACONCHE, membre des commissions Finances, Urbanisme-Aménagement, Sécurité-accessibilité et Voirie-Espaces verts, et Madame Guylène MEIGNÉ, membre des commissions Finances, Sécurité-Accessibilité, Bâtiments-travaux-cimetière, Voirie-espaces verts, ayant démissionné, il est proposé de compléter ces commissions, par un ou plusieurs conseillers municipaux.

Vu l'article L. 2121-22 du CGCT,

Considérant qu'il convient de constituer des commissions chargées d'étudier préalablement les questions soumises au conseil municipal,

Et après en avoir délibéré, DECIDE à l'unanimité de constituer ainsi les commissions municipales suivantes :

Commission des Finances	Président : Jean-Pierre HARDY Membres : Rémi BINOIS, Stéphanie GUILLARD, Patrice PERRIER, Amand BOIVENT, Séverine HARDÉ
Commission Urbanisme, Aménagement et Développement Local	Président : Jean-Pierre HARDY Membres : Bastien GARNIER, Pierrick HAMARD, Jean-François ROUHAUD
Commission de Sécurité et d'Accessibilité	Président : Jean-Pierre HARDY Membres : Rémi BINOIS, Patrice PERRIER
Commission Bâtiments, Travaux et Cimetière	Responsable : Rémi BINOIS Membres : Amand BOIVENT, Christophe DEROYER, Bastien GARNIER, Sabrina GUERINEL
Commission Voirie et Espaces Verts	Responsable : Patrice PERRIER Membres : Christophe DEROYER, Pierrick HAMARD, Rémi BINOIS

3. SCOT du pays de Fougères : élection des délégués suppléants

Monsieur le maire rappelle la délibération n°2014-04/048 du 17.04.2014 par laquelle les membres délégués au SCOT (2 titulaires, 2 suppléants) ont été élus. Considérant la démission de Mme Laconche et de Mme Meigné du conseil municipal, et en conséquence des délégations se rattachant à leur mandat, il convient de procéder, à l'élection de deux nouveaux délégués suppléants au SCOT.

Le conseil municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Considérant qu'il convient de désigner 2 délégués suppléants au SCOT, a procédé au vote

Premier tour de scrutin délégué suppléant 1

- nombre de bulletins : 12
- bulletins blancs ou nuls : 0
- suffrages exprimés : 12
- majorité absolue : 7

Nom et prénoms des candidats	Nombre de suffrages obtenus	
	En chiffre	En toutes lettres
GARNIER Bastien	12	Douze

M. GARNIER, ayant obtenu la majorité absolue, est proclamé délégué suppléant du SCOT

Premier tour de scrutin délégué suppléant 2

- nombre de bulletins : 12
- bulletins blancs ou nuls : 0
- suffrages exprimés : 12
- majorité absolue : 7

Nom et prénoms des candidats	Nombre de suffrages obtenus	
	En chiffres	En toutes lettres
BOIVENT Amand	12	Douze

M. BOIVENT, ayant obtenu la majorité absolue, est proclamé délégué suppléant du SCOT.

4. FINANCES

Tarifs 2017 - salles communales

La commission des finances, réunie le 19 septembre 2016, propose au conseil municipal :

- de ne pas augmenter les tarifs pour l'année 2017
- de maintenir le tarif particulier pour les associations communales et de fusion à raison d'une fois par an (hors AG) :
 - cantine : 50 euros
 - espace polyvalent : 75 euros
 - cantine + espace polyvalent : 100 euros

Ces tarifs incluent les options et la cuisine et s'appliquent aux « Classes »

- de maintenir une 2^{ème} location de la salle à demi-tarif (du tarif habitants de la commune) accordée aux associations communales uniquement (hors fusion) pour une location le mardi et le jeudi hors période scolaire et le mercredi (sauf s'il y a école) ce qui exclut donc le vendredi, samedi, dimanche ou lundi (qui restent à tarif plein), à raison d'1 fois/an.
- Les demandes particulières sont présentées au CM pour décision
- Classes : réservation par la commune chaque 1^{er} samedi d'octobre
- Vœux : réservation automatique le 1^{er} week-end suivant le 1^{er} janvier.

Salle des fêtes :

6 Types de location	<i>Personne physique ou morale domiciliée à St Sauveur des Landes</i>	<i>Hors Commune</i>
CANTINE (bar) 120 personnes environ		
(1) Sans cuisine	130 €	260 €
Retour (sans cuisine)	44 €	88 €
(2) Avec cuisine	195 €	390 €
Retour (avec cuisine)	88 €	176 €
Mise à dispo la veille à partir de 17h	<i>Gratuit</i>	<i>Gratuit</i>
Mise à dispo la veille à partir de 9h (hors période scolaire)	50 €	50 €
Ménage (SI nettoyage insuffisant)	100 €	100 €
Forf Chauffage (15/09 au 15/05)	30 €	30 €
Forf Chauffage retour (15/09 au 15/05)	15 €	15 €
Pas de réveillon (Noël et 31 déc)	NON LOUÉE	NON LOUÉE
ESPACE POLYVALENT (pas de bar) 280 personnes		
(3) Sans cuisine	234 €	455 €
Retour (sans cuisine)	99 €	192 €
(4) Avec cuisine	325 €	520 €
Retour (avec cuisine)	137 €	220 €
Mise à dispo la veille à partir de 17h	<i>Gratuit</i>	<i>Gratuit</i>
Mise à dispo la veille à partir de 9h	50 €	50 €
Ménage (nettoyage insuffisant)	150 €	150 €
Forf Chauffage (15/09 au 15/05)	70 €	70 €
Forf Chauffage retour (15/09 au 15/05)	35 €	35 €
Location Sono / micro (Régie) adaptée aux réunions uniquement	50 €	50 €
Location de l'écran vidéo	40 €	40 €
Pas de réveillon (Noël et 31 déc)	NON LOUÉE	NON LOUÉE
ESPACE POLYV + CANTINE (bar) 400 personnes		
(5) Sans cuisine	300 €	550 €
Retour (sans cuisine)	130 €	240 €
(6) Avec cuisine	400 €	700 €
Retour (avec cuisine)	170 €	290 €

Mise à dispo la veille à partir de 17h	Gratuit	Gratuit
Mise à dispo la veille dès 9h (hors période scol. pour la cantine)	50 €	50 €
Pas de réveillon (Noël et 31 déc)	NON LOUÉE	NON LOUÉE
Ménage (nettoyage insuffisant)	200 €	200 €
Forf Chauffage (15/09 au 15/05)	100 €	100 €
Forf Chauffage retour (15/09 au 15/05)	50 €	50 €
Location Sono / micro (Régie) adaptée aux réunions uniquement	50 €	50 €
Location de l'écran vidéo	40 €	40 €
Vin d'honneur uniquement	NON LOUÉE	NON LOUÉE
VAISSELLE	<i>Commune</i>	<i>Hors Commune</i>
LOCATION mini POUR 100 PERS.	60 €	60 €
PUIS PAR 50 PERS	40 €	40 €
Prix par objet cassé, abîmé ou manquant applicable pour toute location (y compris celle à titre gratuit)		
CHAISE	70,00 €	
TABLE	250,00 €	
Assiette plate, creuse, à dessert	3,00 €	
Verre vin, eau, flute, gobelet, tasse	2,00 €	
Fourchette, couteau, cuillère soupe et café	1,00 €	
Corbeille à pain	3,00 €	
Saucière à bec	3,00 €	
Sel poivre moutarde	5,00 €	
Pot inox (2litres)	15,00 €	
Pichet isotherme	10,00 €	
Plateau gris	6,00 €	
Saladier INOX	5,00 €	
Plat ovale INOX	6,00 €	
Faitout INOX	65,00 €	
Couvercle Faitout INOX	15,00 €	
Bac gastronome 9L	20,00 €	
Bac gastronome perforé	20,00 €	
Couvercle bac gastronome	15,00 €	
Plaque pâtissière	15,00 €	
Louche inox 0,25 L	6,00 €	
Louche de table	5,00 €	
Écumoire	5,00 €	
Fouet	10,00 €	
Spatule	5,00 €	
Grille inox	10,00 €	
Casier assiette/plateau	20,00 €	
Casier verres	50,00 €	
<i>La casse non prévue dans le tableau des tarifs sera facturée au locataire sur la base du prix d'achat ou d'un nouveau devis</i>		

Le conseil municipal rappelle qu'un écran vidéo est proposé à la location (*interdiction d'utiliser le rideau de la scène pour des projections*). Cependant celui est peu loué, peut-être en raison du montant de la caution.

Le conseil municipal décide donc de ramener le montant de la caution de l'écran de 1000 € à 600 € à compter du 01.01.2017.

CAUTIONS	<i>Commune</i>	<i>Hors commune</i>
CAUTION Sono / micro pour réunion uniquement	500 €	500 €
CAUTION Ecran	600 €	600 €
Location (1) et (2) Cantine avec/sans cuisine	300 €	450 €
Location (3) et (4) EP avec /sans cuisine	500 €	750 €
Location (5) et (6) EP et Cantine avec/sans cuisine	700 €	1 000 €
CAUTION ANNUELLE POUR LES ASSO	700 €	

Autres salles communales :

Salle des Mariages (80 pers. environ)	<i>Asso communale/Habitant de St Sauveur/EPCI dont la commune est membre</i>	<i>Hors commune</i>
REUNION	GRATUIT	30€ du 16/05 au 14/09 40€ du 15/09 au 15/05
Vin d'honneur Collation familiale	GRATUIT	non loué
Location verres	10 € particulier/ gratuit pour asso	10 €

Salle des Sports	<i>Habitant commune /Asso Communale</i>	<i>Asso hors Commune sous réserve acceptation CM</i>
REUNION/FORUM	gratuit	150 €
Vin d'honneur Collation familiale	gratuit	100 €
location verres de la mairie	20 € particulier/gratuit pour asso	20 €

Salle de restauration de l'Espace Accueil Enfance (48 personnes)	<i>Asso communale/Habitant de St Sauveur</i>	<i>Hors commune</i>
REUNION	gratuit	non loué
Vin d'honneur Collation familiale	gratuit	non loué
location verres de la mairie	20 € particulier/gratuit pour asso	non loué
REPAS	NON LOUE	NON LOUE

Ancien local postal	<i>Asso Communale/Habitant de St Sauveur</i>	<i>Hors commune</i>
REUNION	gratuit	non loué

Mezzanine (80 pers. Environ) (si aucune autre salle disponible)	<i>Asso Communale/Habitant de St Sauveur</i>	<i>Hors commune</i>
REUNION	gratuit	non loué

Le conseil municipal, après en avoir délibéré DECIDE, à l'unanimité, d'adopter les tarifs 2017 des salles tels qu'exposés dans les tableaux ci-dessus.

Tarifs 2017 - Concessions cimetière

La commission propose au conseil municipal de ne pas augmenter les tarifs pour 2017 et d'adopter les tarifs suivants :

	15 ANS	30 ANS	50 ANS
Concession 1 emplacement (2.40X1.40)	100 €	150 €	250 €
Emplacement double (2.40X2.00) Coef 1.80	180 €	270 €	450 €
Espace cinéraire			
Concession	100 €	150 €	250 €
Fourniture caveau	230 €	230 €	230 €
Coût total	330 €	380 €	480 €

Jardin du Souvenir : le jardin du souvenir est gratuit mais une plaque peut être fournie à la famille et posée sur le totem par le service technique de la commune. Tarif de la plaque: **30 euros** (la gravure restant à la charge de la famille). **Durée : 15 ans** (renouvelable).

Le conseil municipal, après en avoir délibéré DECIDE, à l'unanimité, d'adopter les tarifs 2017 tels qu'exposés ci-dessus.

Tarifs 2017 - divers

La commission propose au conseil municipal de ne pas augmenter les tarifs pour 2017 et d'adopter les tarifs suivants :

PHOTOCOPIES OU IMPRESSIONS	TARIFS
N&B pour les associations de la commune	200 gratuites/année civile et 0,05 € à partir de la 201 ^{ème}
A4 N&B	0,20 €
A4 N&B RV	0,30 €
A4 Couleur	0.50 €
A4 Couleur RV	0.70 €
A3 N&B	0,30 €
A3 N&B RV	0,40 €
A3 Couleur	0.80 €
A3 Couleur RV	1,00 €
FAX	1,00 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré DECIDE, à l'unanimité, d'adopter les tarifs 2017 tels qu'exposés dans le tableau ci-dessus.

Décision modificative n°1 (virement de crédits) - Budget de la commune 2016

Afin de passer les écritures d'amortissement de subvention de travaux d'effacement de réseaux SDE35 il convient de passer une DM (virement de crédits) au BP communal 2016. Cette opération d'ordre s'équilibre en dépense/recette et ne donne pas lieu à sortie de trésorerie.
DM N°1 : amortissement de la subvention des travaux sous maîtrise d'ouvrage du SDE versée - durée amortissement : 15 ans - Amortissement : subvention de 7 993.36 euros à amortir sur 15 ans (15 X 532.90 euros) - année 1 : 2016

FONCTIONNEMENT Dépenses		INVESTISSEMENT Recettes	
6811 : Dotation aux amortissement (042)	540 00	2041512 (040) - dot amortissement	540, 00
020- Dépenses imprévues	- 540, 00	10226 - Taxe d'aménagement	-540, 00
TOTAL	0,00	TOTAL	0,00

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, DECIDE à l'unanimité de procéder à la décision modificative n°1 du BP 2016 énoncées ci-dessus.

TAP 2015-2016 : bilan financier

Madame Guillard, adjointe à l'enfance et à la jeunesse, présente le bilan financier des TAP pour l'année scolaire 2015-2016. Conformément à la convention en date du

28.08.2014 fixant les modalités de la participation financière de la commune aux nouveaux rythmes scolaires, la commune a procédé au remboursement intégral de la charge supportée par l'OGEC :

Objet	montant	date	observations
Avance TAP 2015 2016	3 500,00 €	17/09/2015	avance remboursable s/ dernière période
Remb. TAP période SEPT-OCT 2015	3 291,60 €	14/12/2015	
Remb. TAP période NOV-DEC 2015	4 176,35 €	02/03/2016	
Remb. TAP période JANV-FEV 2016	3 027,00 €	25/04/2016	
Remb. TAP période FEV-MARS 2016	2 869,30 €	25/04/2016	
Remb. TAP période AVRIL-MAI 2016	1 425,80 €	25/07/2016	
Remb. TAP période MAI-JUILL 2016	725,60 €	04/08/2016	4 225,60 € - l'avance
Remb. TAP période MAI-JUILL 2016 (compl.)	480,00 €	01/09/2016	
TOTAL	19 495,65 €		

Pour mémoire en 2015

16 706,30 €

Enfants participants : 146

Soit un cout brut moyen élève de 134 €

Subvention estimée (Etat + CD35) 10 000 €

Soit un cout net moyen élève de 65 €

Reste à charge communal : 49 %

NB : ce cout n'intègre pas les charges liées à la mise à disposition de salles, aux intervenants fougères com...

De plus, la gestion et l'organisation des TAP sont assumées bénévolement

Monsieur le maire souhaite lancer une réflexion avec l'OGEC autour du devenir des TAP début 2017.

TAP 2016-2017 : montant de l'avance

Conformément à la convention du 28.08.2014 fixant les modalités de la participation financière de la commune aux nouveaux rythmes scolaires mis en place par l'OGEC, chaque année il convient de fixer le montant de l'avance accordée à l'OGEC pour l'organisation des TAP. Cette année, l'OGEC a précisé ne pas en avoir besoin et ne sollicite donc pas le versement de l'avance.

Le conseil municipal en prend bonne note.

Argent de poche été 2016 : bilan

Madame Guillard, adjointe à l'enfance et à la jeunesse, présente le bilan de l'opération « Argent de poche été 2016 » : 18 jeunes salvatoriens, âgés de 16 et 18 ans, ont participé aux chantiers encadrés par les 3 agents techniques. 24 chantiers ont été organisés en juillet et 23 en août, soit un total de 47 chantiers (à raison de 2 à 3 jeunes par chantier et par encadrant). Les chantiers ont consisté notamment en des travaux de désherbage (parterres, cimetière), ramassage de tailles de haies, nettoyage de bâtiments...

Cela représente une somme globale de 1 835 €. L'argent de poche du mois d'août a été remis le samedi 10/09 par les membres de la commission Enfance & Jeunesse aux jeunes participants.

Demande d'indemnisation (affaire foncière)

Monsieur et madame Nourrisson, propriétaires du terrain bâti 20 rue de La Salorge, ont formulé auprès de monsieur le maire une demande d'indemnisation, en raison d'une clause particulière figurant dans l'acte de propriété d'origine du terrain datant de 1998 (NB : les demandeurs sont les 3^{ème} propriétaires du bien).

Cette clause prévoyait que la commune procéderait à l'échange d'une bande de terrain située en mitoyenneté, dès qu'elle aurait été propriétaire dudit terrain, afin d'obtenir la maîtrise foncière d'une canalisation d'assainissement passant sur le terrain des demandeurs.

Or cet échange n'a pas eu lieu (la commune n'ayant pu finalement acquérir ce terrain qu'en 2012) et ne peut plus avoir lieu dans les faits, puisque le lotissement des Tilleuls est à présent viabilisé. Monsieur et Madame Nourrisson ont donc sollicité Monsieur le maire afin d'obtenir une indemnité de 10 000 € en compensation.

Monsieur le maire a répondu favorablement à cette demande, en soustrayant de la somme demandée, les travaux de déplacement du regard d'eaux usées hors du terrain des demandeurs, réalisés à leur demande par la commune (les demandeurs ne souhaitent plus que l'entreprise pénètre sur leur terrain pour les contrôles du réseau EU), pour un montant de 6 930, 60 €. Il resterait donc la somme de 3 069, 40 € à verser.

Dans son courrier du 5 juin 2015 le conseil juridique des demandeurs avait indiqué : *« Nous avons noté que vous aviez fait procéder à des travaux pour déplacer des regards qui se trouvaient sur leur propriété. Bien évidemment, dans une optique transactionnelle, nous ne sommes pas opposés à ce que travaux viennent en déduction de l'indemnité qui pourrait leur être versée par la commune » « nous avons également noté l'accord de Me Blouët pour établir un acte constitutif de servitude acte dont les frais seront pris en charge par la commune »*

Lors d'un entretien avec monsieur le maire, en présence du notaire, monsieur et madame Nourrisson avaient d'ailleurs donné leur accord oral à cette proposition.

Or, par un courrier du 9 décembre 2015, le conseil juridique des demandeurs a finalement signifié qu'ils rejetaient cette offre et réitéraient la demande d'indemnité, sans inclure les travaux d'assainissement réalisés par la commune, soit le somme de 10 000 €.

Monsieur le maire a alors confirmé sa proposition initiale qui n'a pas reçu de réponse à ce jour.

Le conseil municipal prend acte de cette affaire et précise ne pas pouvoir délibérer tant que monsieur et madame Nourrisson n'ont pas accepté l'accord proposé.

Un courrier sera envoyé au conseil juridique de monsieur et madame Nourrisson pour leur faire part de l'information faite au conseil par monsieur le maire.

5. DEVIS DIVERS

Abribus scolaire

Monsieur le maire indique qu'un nouvel arrêt de car scolaire a été créé au lieu-dit La Binclinais. Il propose d'installer un abris-bus et présente le devis de l'Ets Viel pour la réalisation de 2 abribus (*1 abribus en réserve*) pour un montant de 1 217, 40 € HT soit 1 460, 88 € TTC. La pose sera réalisée par les agents du service technique communal.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité accepte le devis de SARL Viel (35140 St Jean s/ Couesnon) pour un montant de 1 217, 40 € HT soit 1 460, 88 € TTC et autorise monsieur le maire à le signer (*section investissement - op. 29 art. 2188*).

Adaptation logiciel financier à la facturation électronique
Cette question est retirée de l'ordre du jour, le devis n'ayant pas été reçu

Sécurité incendie

Monsieur le maire présente le devis de SFI pour le remplacement des extincteurs de différents bâtiments communaux s'élevant à 658, 60 € HT soit 790, 32 € TTC.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité accepte le devis de de SFI pour un montant de 658, 60 € HT soit 790, 32 € TTC et autorise monsieur le maire à le signer (*section investissement - op. 29 art. 2188*).

Clôture terrain de jeux du parc du Douet

Monsieur le maire propose au conseil municipal de poser une clôture autour du terrain de jeux du parc du Douet et détaille le devis qu'il a sollicité auprès de Camma sport pour la fourniture de la clôture d'un montant de 3 669, 52 € HT soit 4 403, 42 € TTC. La pose sera effectuée par les agents du service technique communal.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité DECIDE de poser une clôture autour du terrain de jeux du parc du Douet, et accepte le devis de Camma Sport pour un montant de 3 669, 52 € HT soit 4 403, 42 € TTC et autorise monsieur le maire à le signer (*section investissement - op. 37 art. 2188*).

6. LOTISSEMENT DES TILLEULS : VENTE DU LOT 8

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité **AUTORISE** monsieur le maire à signer l'acte de vente du LOT 8 avec M. et Mme BESLOU Sandrine et Mickael pour un montant de 44 025 € (75 € X 587 m²), ainsi que toutes les pièces annexes se rapportant à cette affaire.

7. AMENAGEMENT DU SECTEUR DE MARMOUTIERS (sud du plateau multisports) :
lancement d'une consultation pour une mission de maîtrise d'œuvre

Monsieur le maire propose au conseil municipal de lancer une consultation pour une mission de maîtrise d'œuvre portant sur l'aménagement du terrain communal situé au sud du plateau multisport.

Monsieur Rouhaud demande le contenu précis de la mission et s'interroge sur le type d'aménagement à réaliser dans ce secteur : peut-être une urbanisation moins pavillonnaire et plus dense de type « centre bourg » ou « ville », avec une préservation des zones vertes.

Monsieur le maire propose d'inclure une phase d'étude préalable dans la mission.

Le conseil municipal donne son accord à la consultation portant sur une mission de maîtrise d'œuvre incluant une étude préalable d'aménagement du secteur (*demande de devis auprès de 3 ou 4 bureaux d'études spécialisés*).

8. FOUGERES COMMUNAUTÉ

Compte-rendu de conseil communautaire

Le CR du 11.07.2016 a été transmis à chaque conseiller municipal.

Fougères Communauté : reversement partiel de la taxe foncière bâtie sur les Zones d'activités communautaires

Vu les dispositions du CGCT et notamment son article L.5211-9 ;

Vu l'article 29 de la Loi n° 80-10 du 10 janvier 1980 portant aménagement de la fiscalité directe locale qui permet à un groupement de communes de bénéficier du reversement de tout ou partie de la Taxe foncière communale perçue sur les parcs d'activités communautaires ;

Considérant la volonté de Fougères Communauté de continuer à investir dans le secteur économique ;

Vu l'avis favorable du Bureau de Fougères Communauté en date du 4 juillet 2016 ;

Le conseil municipal,

Après en avoir délibéré, par 11 voix pour et 1 voix contre (*M. Hamard*) **DECIDE :**

- D'**AFFIRMER** le principe du reversement de 10% de la taxe foncière bâtie communale sur les zones d'activités financées exclusivement par Fougères communauté.
- D'**ACCEPTER** les termes de la convention de reversement de la taxe foncière sur les propriétés bâties perçues par la commune sur les zones d'activités communautaire, jointe en annexe.
- D'**AUTORISER** monsieur le maire à signer la convention avec Fougères Communauté et toutes les pièces utiles à cet effet.

- DE PRECISER que le 1^{er} versement interviendra en 2017 sur la base des données 2016
- D'INDIQUER que pour toute nouvelle zone d'activité communautaire, les aménagements seront conditionnés par la signature d'une convention de reversement d'une partie de la taxe foncière sur les propriétés bâties perçue par la commune accueillant la zone.

Dotations Fougères Communauté à la commune pour l'année 2016

Monsieur le maire informe le conseil municipal des dotations de Fougères Communauté attribuées à la commune de Saint Sauveur des Landes pour l'année 2016 :

- o Dotation solidarité communautaire (DSC) : 10 219 €
- o Fonds de péréquation de ressources intercommunales (FPIC) : 32 237 €
- o Fonds de développement (FDC) (*affecté au plateau multisports*) : 26 211 €

Soit un total de **68 667 €**

Fonds de Développement des Communes 2016

Vu l'article 5214-16 (V) du code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération du conseil communautaire du 19 septembre 2016 portant répartition du Fonds de développement des communes ;

Le conseil municipal, après en avoir délibéré DECIDE à l'unanimité

Article 1 : de solliciter Fougères Communauté à hauteur de **26 211 €**.

Article 2 : d'affecter la recette au projet : « **Aménagement d'un plateau multisports** »

Article 3 : dit que le Maire et le comptable public assignataire de Fougères Collectivités sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution de la présente décision.

Financement plateau multisports : monsieur le maire informe le conseil municipal que le financement du plateau multisport, au titre du contrat de territoire, a été porté de 19 476 € à **28 801 €**. Le dossier n'a, par contre, pas été retenu au titre du fonds de soutien à l'investissement local (FSIL), l'Etat n'ayant retenu que les projets d'un montant supérieur à 500 000 euros.

Plan de financement plateau multisports (incluant les aménagements du parc du Douet)

DEPENSES		RECETTES	
Objet	montant HT	Financeurs	Montant
Maitrise d'œuvre	11 419,46 €	Fougères Comm - Fonds de développement	26 211,00 €
Coordonnateur SPS	1 350,00 €	Département 35 - Contrat de territoire	28 801,00 €
Travaux terrain multisports et aménagement des abords	201 299,00 €	Autofinancement (74%)	159 056,46 €
	214 068,46 €		214 068,46 €

9. SMICTOM : RAPPORT ANNUEL 2015

Madame Guillard, déléguée du SMICTOM, présente le rapport annuel 2015 et donne les informations suivantes :

- Poursuite de la campagne de sensibilisation au recyclage, avec des programmes pédagogiques, la caravane main verte, les ambassadeurs du tri, la distribution de composteurs ...
- La collecte pour 2015 représente 43 219 tonnes de déchets soit 572 kg/ habitant
- Fin de la collecte de papier dans les sacs jaunes au 01/01/2017 (des points d'apport volontaire seront installés comme pour la collecte du verre)

10. DECISIONS DU MAIRE PRISE PAR DELEGATION : RAPPORT

Décisions prises par le maire dans le cadre de la délégation de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, accordée par délibération du 17.04.2014 :

- Renouvellement du contrat de dératisation FARAGO se détaillant ainsi :
 - o Lutte contre les rongeurs : 1 088, 00 € Ht soit 1 305, 60 € TTC
- Renouvellement contrat de l'Ets Pineau relatifs à la maintenance des installations gaz et VMC des bâtiments communaux et se détaillant ainsi :
 - o Eglise : 455, 00 € HT soit 546, 00 € TTC
 - o Espace accueil enfance : 882 00 € HT soit 1 058, 40 € TTC
 - o Mairie : 588, 00 € HT soit 705, 60 € TTC
 - o Salle des fêtes : 1 276, 93 € HT soit 1 532, 32 € TTC

11. QUESTIONS DIVERSES

Projet éolien

Monsieur le maire informe le conseil de la démarche de la Sté Windvision concernant un projet éolien sur la commune. Il confie à la Commission Environnement l'étude du dossier, afin de présenter un avis pour un prochain conseil municipal.

Informations diverses

- **Animateur Football Club des Landes** : Monsieur Boivent informe les conseillers avoir mis en contact le FCL avec un animateur du secteur de Javené, en formation CREPS Dinard. Celui-ci a été recruté par l'association via un groupement d'employeurs. Le FCL sollicitera prochainement les deux communes (St Sauveur et St Hilaire) pour la question du financement. Le conseil avait déjà donné son accord sur cette démarche.
- **Téléthon** : le Téléthon se déroulera le dimanche 27 novembre : départ de Romagné et arrivée à St Hilaire. 30^{ème} anniversaire du Téléthon National et 20^{ème} du Téléthon local.
- **Travaux de rénovation des fenêtres du CAT** : Monsieur Binois indique que les travaux sont achevés et que la réception des travaux aura lieu le lundi 03 octobre à 18h30 au restaurant du CAT.

- **Illuminations de Noël** : Monsieur Binois propose d'acquérir deux arbres illuminés de même type que ceux acquis en 2015. Accord du conseil municipal.
- **Noces de diamant** : Monsieur Binois fait part aux élus de l'insuffisance du nombre de conseillers présents lors des noces de diamant du 17 septembre dernier (2 élus seulement pour servir 70 personnes). Il rappelle que la commission Info-Com est chargée de l'évènementiel, et demande qu'au moins 4 élus soient présents lors des évènements de ce type (présence à programmer par roulement).
- **Cérémonie du 11 novembre** : la cérémonie aura lieu le vendredi 11 novembre et sera l'occasion de dévoiler la gravure du nom de Monsieur Huard Joseph « Mort pour la France », sur le Monument aux Morts, en présence de sa famille.

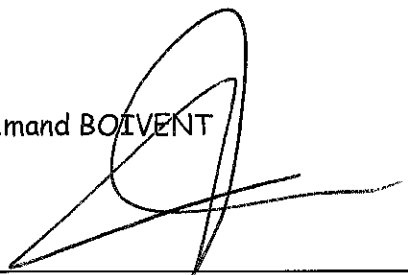
12. QUESTIONS OUVERTES

- ✓ Monsieur Boivent indique que les camions de l'entreprise Sotrav empruntent la VC de La Croix. Monsieur Perrier et monsieur le maire informent les élus qu'une rencontre est prévue avec les dirigeants de l'entreprise suite à plusieurs problèmes d'itinéraires non respectés. Monsieur Perrier proposera de mettre fin à la convention si l'entreprise ne respecte pas ses engagements.
- ✓ Monsieur Rouhaud demande si une réunion est prévue pour l'étude Codd expertise. Monsieur le maire va programmer avec le bureau d'étude la date de la « balade urbaine » soit le samedi matin 08 ou 15 octobre. La commission Info-Com qui se réunit mardi 27/09 va travailler sur le support de communication pour inviter les riverains et personnes intéressées au projet (école, associations de parents, CSF,...) à participer à cette balade (= démarche participative du CODD).
- ✓ Plusieurs conseillers partagent l'avis qu'il faut sécuriser le chantier d'aménagement du plateau multisport. Monsieur Perrier informe le conseil qu'une signalétique sera mise en place afin d'informer les riverains que les travaux sont toujours en cours et que ces installations ne peuvent pas être utilisées à ce stade. Il précise qu'une signalétique sera également mise en place devant l'école pour rappeler que l'emplacement réservé au bus scolaire n'est pas un lieu de stationnement.

L'ordre du jour étant épuisé, monsieur le maire lève la séance à 22h50.

Le secrétaire de séance

Amand BOIVENT



Le maire

Jean-Pierre HARDY

